



République Démocratique du Congo
Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire
INSTITUT SUPÉRIEUR DES DOUANES, ACCISES ET LOGISTIQUE
I.S.D.A.L.



(Agréé sous **ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N° 618/MINESU/CAB.MIN/MNB/MM/2023 DU 17/11/2023**)

Année Académique 2025–2026, **RÉINSCRIPTION** en 1^{ère} Master LMD

Mention : Comptabilité, Contrôle et Audit

(I) NIVEAUX D'ADMISSION.			
1.	1 ^{ère} Master d'ISDAL non validée en Comptabilité, Contrôle et Audit.		
(II) MODES D'ORGANISATION DE LA FORMATION.			
Les cours sont dispensés en PRÉSENTIEL et en vacation soir de 16H00' à 21H00'.			
(III) DOCUMENTS POUR LE DOSSIER DE DEMANDE DE RÉINSCRIPTION.			
N.B.: PAS DE RÉINSCRIPTION SANS UN DOSSIER AU COMPLET			
#	Document	Observations	
1.	Relevé des cotes de la 1 ^{ère} Master d'ISDAL non validée.	Original + 1 copie	
(IV) FRAIS À PAYER (390,00\$) ET MODALITÉS DE PAIEMENT.			
N.B. : PAS DE RÉINSCRIPTION SANS PAIEMENT PRÉALABLE DE TOUS LES FRAIS DU SOUS-POINT (a)			
(a) PAIEMENTS À EFFECTUER POUR CONFIRMER LA RÉINSCRIPTION (140,00\$)			
#	Nature des frais	Montant	Modalité de paiement
1.	Frais de réinscription	30,00\$	Cash à la réinscription
2.	Frais de carte d'étudiant	10,00\$	Cash à la réinscription
3.	Frais de formation, 1 ^{ère} tranche	100,00\$	Cash à la réinscription
(b) PAIEMENTS À EFFECTUER EN COURS DE SCOLARITÉ (250,00\$)			
#	Nature des frais	Montant	Modalité de paiement
1.	Frais de formation, 2 ^{ème} tranche	80,00\$	Au plus tard le 31/01/2026
2.	Frais de formation, 3 ^{ème} tranche	80,00\$	Au plus tard le 31/03/2026
3.	Frais de formation, 4 ^{ème} tranche	50,00\$	Au plus tard le 31/05/2026
4.	Frais de formation, 5 ^{ème} tranche	40,00\$	Au plus tard le 30/06/2026
(V) MOYENS DE PAIEMENT AUTORISÉS.			
N.B. : AUCUN PAIEMENT N'EST PRIS EN COMPTE S'IL N'A ÉTÉ, TOUTES RÈGLES OBSERVÉES, EFFECTUÉ VIA LES MOYENS DE PAIEMENT REPRIS CI-APRÈS			
#	Moyen de Paiement		
1.	Dépôt/Virement bancaire sur le compte USD EquityBCDC N° 00011-05018- 82000025054-81 libellé au nom de Institut Supérieur des Douanes, Accises et Logistiques		
(VI) ÉTAPES DE LA PROCÉDURE DE RÉINSCRIPTION.			

Étape N° 1 : Déposez votre relevé des cotes de l'année académique précédente auprès du Secrétariat Général Administratif et Financier, attendez de recevoir votre **reçu de dépôt de demande de réinscription** d'abord, votre **avis favorable pour le paiement** ensuite (tous les deux via votre numéro WhatsApp), puis payez la **première tranche** des frais ;

Étape N° 2 : Après le paiement, envoyez les **captures de vos preuves de paiement** au numéro WhatsApp +243 974 550 676 avec en légende un message précisant votre nom complet, votre promotion ainsi que l'objet du paiement ;

Étape N° 3 : Attendez de recevoir votre **attestation de réinscription définitive** et vos **quittances de paiement** (à raison d'une par nature des frais payés).

